



# Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Polangis et du quai de la Marne

N/Réf : MR/02/11/14

Joinville-le-Pont, le 17 Novembre 2014

## **Objet : projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement de Joinville-le-Pont (94)**

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Nous vous rappelons tout d'abord les buts de notre association, créée en 1975 :

***L'ASEP a pour buts, dans ses statuts, de veiller dans le quartier de POLANGIS et dans celui du QUAI DE LA MARNE à JOINVILLE-LE-PONT :***

- ✓ *A la préservation du caractère résidentiel;*
- ✓ *A la conservation de la vocation d'habitations basses avec jardins;*
- ✓ *A la protection des espaces verts;*
- ✓ *A la sauvegarde contre toute dérogation et extension de droit d'origine privée ou collective;*
- ✓ *Au développement harmonieux de la qualité de la vie;*
- ✓ *Ainsi que d'ester en justice devant toutes juridictions, tant judiciaires qu'administratives, pour assurer le respect dû à l'objet social de l'association, et pour assurer le respect des diverses réglementations régissant nos deux quartiers, réglementations tant nationales que régionales, départementales ou communales.»*

En ce qui concerne ce projet de PPB, l'ASEP attire votre attention sur les 4 points suivants, source de bruits dommageables pour nos deux quartiers joinvillais :

### **1) Le tronç commune de l'autoroute A4/A86 :**

Depuis 1974, il coupe la ville en 2 parties, après avoir causé la destruction de centaines de pavillons sur les deux rives de la Marne.

Depuis 40 ans, toutes les municipalités différentes qui se sont succédées, toujours appuyées par l'ASEP, se sont battues pour obtenir des écrans anti-bruit efficaces, afin de protéger non seulement nos quartiers pavillonnaires, mais aussi ceux de Nogent-sur-Marne et son coteau, et celui de Champigny en limite de Joinville, en vain jusqu'à présent. Joinville-le-Pont n'a pas été reconnue comme « point noir » du bruit, ce qui est un vrai scandale, des milliers d'habitants étant impactés par le bruit généré par ces deux autoroutes.

La carte du bruit routier, présentée page 8, ne reflète absolument pas la réalité des choses, et nous la contestons formellement. Elle ne tient pas compte notamment des jours de pluie, avec une chaussée bien plus génératrice de bruit, ni des vents du Nord ou de l'Ouest qui ramènent le bruit sur les quartiers nord de Polangis et du Quai de la Marne, ainsi que sur la partie polangeoise de Champigny et sur le coteau de Nogent-sur-Marne.

Sur la planche 4 – carte de localisation des zones à enjeux (page 10), il est pour le moins curieux que la « zone de dépassement des seuils » commence à l'endroit de la fin du quartier de Polangis où il n'y a pas d'habitants (le terrain de camping du Tremblay sur la commune de Champigny), alors que toute la zone précédente de Polangis, donc joinvillaise, et en partie campinoise, entièrement construite avec majoritairement des pavillons, mais aussi quelques immeubles, est considérée comme n'étant pas dans cette zone de dépassement des seuils ! La délimitation correspond au Boulevard de Polangis, donc à la limite de communes.

Il y a un illogisme qui est INACCEPTABLE !

La zone 6 indiquée sur cette carte dit qu'un seul bâtiment et 4 habitants seulement seraient concernés par le bruit généré par ces autoroutes !!! C'est INCOMPRÉHENSIBLE et les riverains que nous représentons en sont choqués.

Par conséquent, nous demandons que cette zone de dépassement des seuils soit étendue de la même façon sur toute la Zone 6 délimitée sur cette carte par un trait bleu, ainsi que pour les ponts autoroutiers sur la Marne et la partie rive droite de la Marne.

Page 57, une photo aérienne avec des mesures du bruit prises en mars 2012. Les indicateurs de bruit (Laeq) montrent que les Db (A) ont progressé entre 2006 et 2012 de 3 à 5 points en moyenne, pour arriver à environ 62 – 63. Une progression qui n'a pas du s'arrêter et nous pensons que les 65 Db (A) sont atteints ou dépassés.

Une nouvelle étude du bruit s'impose donc dès 2015.

## **2) La ligne A du R.E.R. :**

Sur la carte présentée en page 8, dans le quartier du Quai de la Marne (rive droite), une zone est bien identifiée comme étant impactée par un bruit égal ou supérieur à 68 dB (A) pour le bruit routier. Mais il faut y ajouter le bruit du RER qui, passant sur le pont enjambant les autoroute A4/A86, génère un bruit supplémentaire, tout comme lorsque les rames passent au dessus du pont de la Rue Chapsal, tout proche. Ce sont de véritables caissons de résonance dont il faudrait améliorer les infrastructures pour atténuer le bruit.

L'addition du bruit routier et du bruit du RER n'est nulle part précisée, ni semble t'il mesurée.

## **3) Le survol de la commune par les aéronefs (avions et hélicoptères) :**

- Hélicoptères : ils sont censés suivre le tracé de l'autoroute A4, mais bien souvent « débordent » au-dessus des zones pavillonnaires. De même, nous pensons qu'ils volent souvent à une trop basse altitude. Nous demandons des interventions au niveau des aviations civiles et militaires, afin que nos quartiers soient mieux préservés par ces nuisances sonores.
- Avions : il y a plusieurs mois, des avions civils avaient survolé à très basse altitude une partie de la ville. Renseignements pris, ils avaient emprunté une voie de déstasse utilisée, paraît-il, uniquement en cas de très mauvais temps (une tempête en l'occurrence) sur les aéroports parisiens.

Le problème est que, maintenant, ce couloir aérien « bis », semble de plus en plus emprunté de façon régulière, en particulier la nuit.

Nous demandons que l'utilisation de ce couloir aérien ne soit plus effectuée qu'en cas d'exception météorologique, et avec information préalable au niveau des communes survolées.

#### **4) Nuisances sonores provenant du Bois de Vincennes :**

Hippodrome de Vincennes : il y a plusieurs années, toutes les communes riveraines avaient été obligées d'intervenir afin de faire cesser les spectacles de concerts tonitruants organisés sur cet hippodrome. Depuis, cela a cessé, mais nous restons très vigilants.

Restaurant du Lac de la Porte Jaune : en cette année 2014, plusieurs soirées « techno » y ont été organisées. Un mauvais réglage des basses a empêché de dormir pendant toute la nuit des milliers de riverains de toutes les communes environnantes .

De telles nuisances sonores venant de Paris sont INACCEPTABLES et nous demandons à ce que la Ville de Paris et le restaurant soient à nouveau sensibilisés à cette question afin que ceci ne se reproduise plus jamais.

En espérant qu'il sera tenu compte de toutes nos remarques, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le Président :

Michel RIOUSSET